

7181.
Déposé au Greffe
le - 2 OCT. 2003
sous le N° 2307181
RCS N° 87 B 6 83

OUEST CROISSANCE S.A.
S.A. au capital de 18 221 076 Euros
SIEGE SOCIAL : ZAC du Moulin Neuf
Avenue Marcelin Berthelot
44800 SAINT HERBLAIN
342 048 022 R.C.S. NANTES

oOo

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 MAI 2003

PROCES-VERBAL DE DELIBERATION

oOo

Le mercredi 7 mai 2003 à 10 heures, les Administrateurs se sont réunis en Conseil, au siège social de la société, avenue Marcelin Berthelot, ZAC du Moulin Neuf à SAINT HERBLAIN (44800), sur convocation du Président.

Sont présents et ont signé le registre de présence :

- Monsieur Philippe QUEUILLE, Président.
- Monsieur Michel LECUYER, représentant permanent de la BANQUE POPULAIRE DE L'OUEST.
- Monsieur Xavier THAURON, représentant permanent de la Société NATEXIS PRIVATE EQUITY.
- Monsieur Philippe DE PORTZAMPARC, représentant permanent de la Société de PORTZAMPARC - Société de Bourse.
- Monsieur Jean-Guy SARRAZIN.

Cinq administrateurs en exercice étant présents sur les neuf en fonction, le Conseil peut valablement délibérer.

Sont absents et excusés :

- la BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE
- la BANQUE POPULAIRE DU CENTRE.
- la BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE.
- la BANQUE POPULAIRE CENTRE ATLANTIQUE

Assistent également à la réunion

- Monsieur Gérard BODIGUEL, Délégué Général.
- Monsieur Charles FIGINI
- Monsieur Bruno TALLON de la BANQUE POPULAIRE DE L'OUEST
- Monsieur Claude VIOLLEAU de la BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE
- Monsieur Christian PASCAU de la BANQUE POPULAIRE DU CENTRE
- Monsieur Jérôme BEAUQUEL de la BANQUE POPULAIRE CENTRE ATLANTIQUE
- Monsieur Jean-Yves CHALAYE de la BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE

Messieurs Dominique CHEDEVILLE, Avocat, FIDAL NANTES et Franck NOEL, Commissaire aux comptes, représentant KPMG – FIDUCIAIRE DE FRANCE, sont présents.

Monsieur Philippe QUEUILLE préside la séance en sa qualité de Président.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

- 1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 31 décembre 2002**
- 2. Présentation des opérations réalisées au cours de l'exercice 2002 : investissements et désinvestissements.**
- 3. Arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002 et intervention du Commissaire aux comptes.**
- 4. Démissions et cooptation d'administrateurs ; changement de représentants permanents**
- 5. Jetons de présence**
- 6. Préparation et convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à approuver les comptes**
 - rapport de gestion et texte des résolutions à soumettre à cette assemblée ;
 - fixation de la date, du lieu de réunion et de l'ordre du jour de cette Assemblée.
- 7. Questions diverses**
 - Adoption du nouveau règlement intérieur

Le Président accueille les nouveaux membres qui tour à tour se présentent.

Le représentant de la BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE indique que contrairement à ce qui a pu être dit, la décision de confier en gestion la structure VECTEUR à la SPEF ne signifie pas le désintérêt pour OUEST CROISSANCE qui pourrait être sollicité pour les petites opérations, voire pour les dossiers qui seraient rejetés par la structure nationale.

Le Président confirme les précédents entretiens avec le Directeur Général de la BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE et indique qu'il reprendra contact avec ce dernier pour éclaircir la situation.



1 - Lecture est donnée du procès-verbal de la réunion du 31 décembre 2002.

Monsieur Philippe QUEUILLE précise au Conseil et à ses nouveaux membres les modifications intervenues fin 2002 - mises en œuvre à travers ce conseil du 31 décembre 2002 -, dans l'organisation juridique de la société afin de se mettre en conformité avec les nouvelles dispositions juridiques et fiscales. Ce procès verbal est adopté sans observation par le conseil.

2 - Présentation des opérations réalisées au cours de l'exercice 2002

Les nouvelles participations de OUEST CROISSANCE SA pour l'exercice 2002, ainsi que les réalisations et sorties, sont présentées par Monsieur Gérard BODIGUEL. Elles sont reprises dans le dossier remis à chaque Administrateur.

Il est précisé qu'au cours de l'exercice 2002, ce sont 92 dossiers contre 97 en 2001 qui ont été étudiés par votre société. Sur ce nombre, 20 ont été soumis pour décision au Comité d'Investissement, et 17 ont fait l'objet d'un accord. Les prises de participation se sont finalement élevées à 3,48 M€, en baisse de 44 % sur le précédent exercice, soit 14 interventions dont 4 au profit de nouveaux partenaires.

Les cessions au nombre de 12 dont 6 totales ont extériorisé 3,63 M€ de produits dont 2,21 M€ de plus values nettes des moins-values.

L'activité de OUEST CROISSANCE s'est calquée sur l'économie avec une faible demande de capitaux dans tous les compartiments métier.

X. THAURON indique que pour les autres structures du Groupe N.P.E., la situation est plutôt inverse à celle de OUEST CROISSANCE. Les opérations dans le compartiment « développement » ont diminué, mais dans le secteur « transmission » au contraire les opérations ont augmenté. Globalement au total les capitaux investis par N.P.E. sont de même niveau, mais les « gros » dossiers sont en progression au détriment des « petits » dossiers. Par ailleurs, toujours au niveau N.P.E. les sorties sont en diminution, et au total avec des provisions en forte progression le résultat extériorisé est en diminution significative. Enfin, si 50 % des dossiers étudiés provenaient des Banques Populaires en 2002, le pourcentage a diminué fortement, ne représentant plus que 20 à 25 % sur le début de 2003.

P.QUEUILLE remarque que le marché de la transmission est de plus en plus « intermédié », avec une grande concentration des acteurs de sorte que les opérations semblent nous échapper. Une étude sera conduite sur le territoire de la BANQUE POPULAIRE DE L'OUEST cet été, par un étudiant, afin de mieux apprendre les paramètres du marché.

J.G. SARRAZIN évoque la nécessité de cultiver la relation entre les responsables du marché « entreprises » et les dirigeants des PME/PMI, afin d'être au cœur de la problématique de transmission.



J. BEAUQUEL confirme l'insuffisance de spécialistes dans le réseau de la Banque, et précise que dans le contexte de la fusion entre les BANQUES POPULAIRES de NIORT et LIMOGES, un spécialiste pour les opérations d'Ingénierie Financière et de Haut de Bilan - Christian PASCAUD - sera en fonction prochainement.

C. PASCAUD ainsi que J.Y. CHALAYE indiquent que c'est plutôt à travers les Conseillers de Gestion de Patrimoine que la relation de confiance peut s'instaurer avec les dirigeants d'entreprises, le dernier indiquant que son établissement programmait le lancement d'une opération en direction de cette cible.

P. de PORTZAMPARC rappelle que souvent, il a été appelé en « s.o.s. » par une banque qui venait d'apprendre que l'un de ses clients était en train d'être introduit en bourse avec l'intervention d'une structure extérieure.

Ce large échange justifiera un suivi de la réflexion sur l'organisation des Banques Populaires associées à OUEST CROISSANCE dans leur relation avec les dirigeants d'entreprises et plus particulièrement sur le point principal de la transmission du capital.

3 - Arrêté des comptes clos le 31 décembre 2002

Monsieur Gérard BODIGUEL, à la demande du Président, présente les comptes de l'exercice écoulé : le compte de résultat et le bilan.

Les réponses sont apportées aux questions posées par les membres du Conseil.

Monsieur Philippe QUEUILLE présente ensuite le projet de rapport de gestion.

Ceci étant terminé, le Conseil arrête les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002 faisant apparaître un bénéfice de 1.396.935 Euros, en vue de les soumettre à l'approbation définitive de l'Assemblée.

Le Conseil décide de proposer à l'Assemblée des actionnaires d'affecter de la manière suivante le bénéfice de l'exercice s'élevant à	1 396 935,00 €
et le report à nouveau antérieur s'élevant à.....	2 612 783,00 €
Total à affecter	4 009 718,00 €
- dotation à la réserve légale : 5 % de 1 396 935 €	69 847,00 €
- dividendes	1 244 388,00 €
- au report à nouveau.....	<u>2 510 767,00 €</u>
	<u>4 009 718,00 €</u>

Monsieur Franck NOEL (KPMG Audit), fait savoir qu'il n'a pas d'observation particulière à prononcer sur l'arrêté des comptes clos le 31 décembre 2002.



Il précise n'avoir aucune remarque à formuler tant sur la valorisation des participations figurant à l'arrêté du 31 décembre 2002 que sur le calcul des plus-values latentes, qu'il considère comme étant prudent dans les deux cas.

4 - Démissions et cooptation d'administrateurs ; changement de représentants permanents

Le Président informe le Conseil que certains administrateurs ont démissionné et qu'il y aurait lieu de les remplacer par voie de cooptation.

Puis il explique que le Conseil d'Administration de OUEST CROISSANCE SA devant également avoir le rôle de Comité d'Investissement, les représentants permanents des BANQUES POPULAIRES, administrateurs, sont appelés à être remplacés.

Après avoir donné toutes précisions, et au terme d'un échange de vues entre les administrateurs, les décisions suivantes sont adoptées :

- 1) Le Conseil d'Administration prend acte de la démission à compter de ce jour de Monsieur Joseph BONNET de sa fonction d'administrateur pour raison de convenance personnelle. Après lui avoir rendu hommage pour les services qu'il a rendu à la société au cours de ses mandats, le Conseil d'Administration décide de nommer en remplacement :

Monsieur Charles FIGINI, demeurant 12 Place André Maurois, à Périgueux (24)

- 2) Le Conseil d'Administration prend acte de la démission à compter de ce jour de Monsieur Robert MONNIER de sa fonction d'administrateur pour raison de convenance personnelle. Après lui avoir rendu hommage pour les services qu'il a rendu à la société au cours de ses mandats, le Conseil d'Administration décide de pourvoir à son remplacement lors d'un prochain Conseil d'Administration.

- 3) Le Conseil d'Administration prend acte de la démission à compter de ce jour de la SOCIETE DE PARTICIPATION ET D'ETUDES FINANCIERES – SPEF – et décide de nommer en remplacement :

la société NATEXIS PRIVATE EQUITY dont le siège social est sis 5 – 7 rue de Monttessuy, 75007 PARIS ayant Monsieur Xavier THAURON demeurant à MEUDON (92190), 1 rue du Hameau, comme représentant permanent.

- 4) Le Conseil d'Administration prend acte de la démission à compter de ce jour de la BANQUE POPULAIRE CENTRE ATLANTIQUE (NIORT) du fait de son absorption par voie de fusion avec la BANQUE POPULAIRE DU CENTRE (LIMOGES), nouvellement dénommée BANQUE POPULAIRE CENTRE ATLANTIQUE, ayant Monsieur Christian PASCAU comme représentant permanent au lieu et place de Monsieur Pierre GAUTIER.

- 5) Le Conseil d'Administration prend acte du remplacement, à compter de ce jour et à l'issue de la présente réunion, des représentants permanents des quatre BANQUES POPULAIRES suivantes :



BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE : Monsieur Claude VIOLLEAU, aux lieu et place de Monsieur Yves GEVIN

BANQUE POPULAIRE DE L'OUEST : Monsieur Bruno TALLON, aux lieu et place de Monsieur Michel LECUYER

BANQUE POPULAIRE CENTRE ATLANTIQUE : Monsieur Christian PASCAU, aux lieu et place de Monsieur Pierre GAUTIER

BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE : Monsieur Pierre TRICOIRE, aux lieu et place de Monsieur de LA PORTE du THEIL

Enfin, le Président indique que l'Assemblée Générale des actionnaires devra être saisie pour la ratification des cooptations effectuées ce jour.

5 - Jetons de présence

Le Conseil décide de proposer à l'Assemblée Générale, l'allocation de jetons de présence aux administrateurs sur la base de 150 € par séance, et par administrateur.

6 - Préparation et convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle des actionnaires

Le Conseil décide de convoquer les actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, le 26 juin 2003, à 17 heures, au siège de la BANQUE POPULAIRE DE L'OUEST, 1 Place de la Trinité à RENNES (35000), à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport du conseil d'administration sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002.
- Rapports du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission et sur les conventions visées à l'article L. 225.38 du Code de Commerce.
- Approbation de ces comptes et conventions.
- Affectation du résultat.
- Ratification de la cooptation d'administrateurs ; Remplacement des représentants permanents des Banques Populaires administrateurs
- Jetons de présence à allouer aux administrateurs
- Questions diverses
- Pouvoirs pour les formalités.

Le Conseil arrête alors le texte du rapport de gestion et des résolutions qui seront soumis à cette Assemblée. De même, l'exposé sommaire de la situation de la société pendant l'exercice écoulé et le tableau des résultats financiers sont mis au point et approuvés.



7 - Questions diverses

Adoption du nouveau règlement intérieur.

Monsieur QUEUILLE, Président, présente au Conseil le nouveau règlement intérieur.

Ce document qui datait déjà de quelques années a nécessité une actualisation en parallèle à la mise en œuvre de la nouvelle organisation.

Chacun des membres a reçu le document qui fera l'objet d'une adoption définitive lors de notre prochain Conseil.

Périodicité des réunions du Conseil d'Administration.

Monsieur QUEUILLE rappelle que le Conseil d'Administration faisant office de Comité d'Investissement, se réunira par principe, le deuxième mercredi de chaque mois.

Exceptionnellement, un Conseil sera réuni le 26 juin 2003 à 14 heures au siège de la BANQUE POPULAIRE DE L'OUEST, avant l'Assemblée Générale Ordinaire. Il adoptera définitivement le Règlement Intérieur, et examinera les dossiers présentés.

CLOTURE

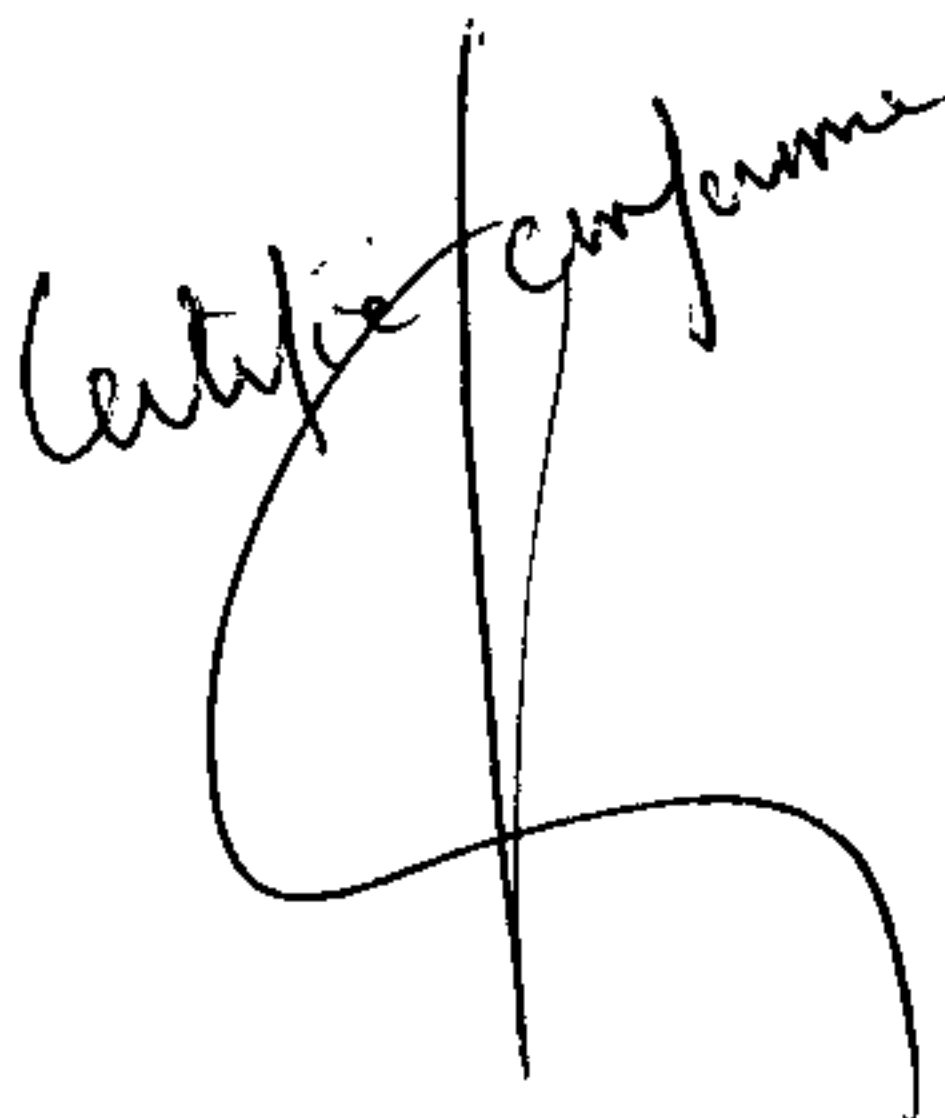
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et un Administrateur.

LE PRESIDENT

UN ADMINISTRATEUR

Certifié conforme



2 AVR. 2003

LE DIRECTEUR GENERAL



Monsieur Gérard BODIGUEL
Délégué Général
OUEST CROISSANCE
Immeuble L'Atalante
Avenue Marcelin Berthelot

44812 SAINT-HERBLAIN Cedex

Nantes, le 31 mars 2003

Monsieur le Délégué Général,

Suite à votre courrier du 18 mars dernier, je vous confirme que Claude VIOLLEAU, Responsable du Marché des Entreprises, demeure représentant permanent de notre Banque au Conseil d'Administration de OUEST CROISSANCE SA.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Délégué Général, l'expression de mes sentiments distingués.



Yves GEVIN





BANQUE POPULAIRE DE L'OUEST

Le Directeur Général

Rennes, le 28 mars 2003

OUEST CROISSANCE
Courrier arrivé le

31 mars 2003

Monsieur Gérard BODIGUEL
Délégué Général
OUEST CROISSANCE
Immeuble L'Atalante
Avenue Marcelin Berthelot
44812 SAINT HERBLAIN Cedex

Monsieur le Délégué Général,

Suite à votre courrier du 18 mars, je vous communique ci-après le nom du représentant permanent de notre Etablissement au Conseil d'Administration de OUEST CROISSANCE SA. Il s'agit de **Bruno TALLON – Directeur de l'Ingénierie**.

Je vous souhaite bonne réception de la présente, et,

Vous prie de croire, Monsieur le Délégué Général, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Philippe QUEUILLE

Tres cordialement

6, rue de la Monnaie
35000 RENNES

Téléphone : 02 99 29 79 79

Télécopie : 02 99 29 78 01



BANQUE CERTIFIÉE
ISO 9001



**BANQUE POPULAIRE
DU CENTRE**

Limoges, le 9 mai 2003

**Monsieur Gérard BODIGUEL
Délégué général
OUEST CROISSANCE SA
Immeuble l'Atalante
Avenue Marcelin Berthelot
ZAC du Moulin Neuf
44812 SAINT HERBLAIN CEDEX**

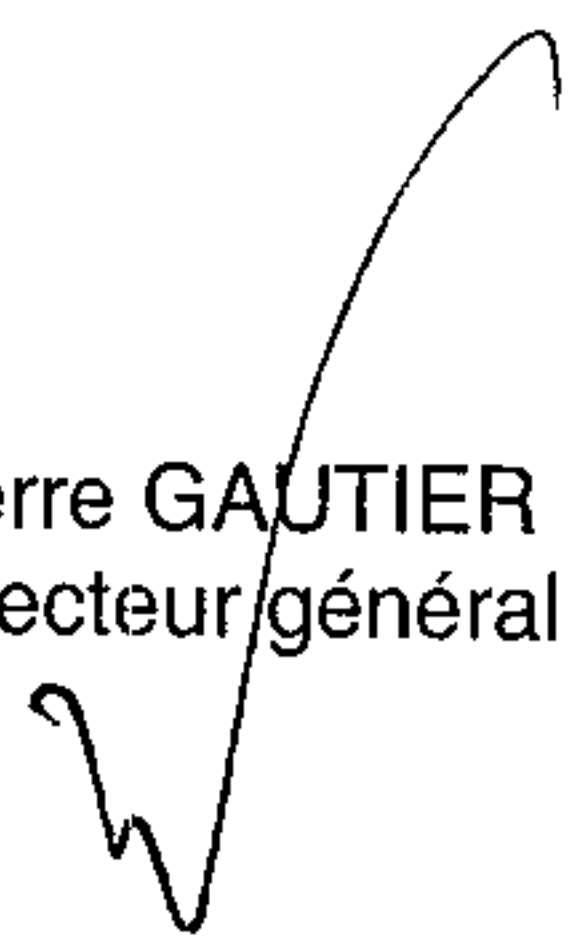
Monsieur le Délégué général,

Je soussigné, Pierre GAUTIER, agissant en qualité de Directeur Général de la Banque Populaire du Centre, dont le siège social est 32 boulevard Carnot à LIMOGES, désigne :

Monsieur Christian PASCAU, en remplacement de moi-même, en qualité de représentant permanent de la Banque Populaire du Centre, au Conseil d'Administration d'OUEST CROISSANCE.

Veillez agréer, Monsieur le Délégué général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pierre GAUTIER
Directeur général



32, boulevard Carnot
B.P. 416
87011 Limoges Cedex
Téléphone : 05 55 45 33 00
Télécopie : 05 55 45 33 09
www.centre.banquepopulaire.fr
Télex : 580800

GROUPE BANQUE POPULAIRE

Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L. 512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit - 755 501 590 R.C.S Limoges - Société de Courtage d'assurance auprès d'assurances Banque Populaire - garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L.530-1 et L.530-2 du Code des Assurances.

BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE

Saint-Quentin-en-Yvelines,
le 13 juin 2003

OUEST CROISSANCE
Courrier arrivé le

26 JUN 2003

LE DIRECTEUR GENERAL

Monsieur Gérard BODIGUEL
Délégué Général
OUEST CROISSANCE
Immeuble l'Atalante
Avenue Marcelin Berthelot
44812 SAINT-HERBLAIN Cedex

Monsieur le Délégué Général,

Je fais suite à votre courrier du 14 courant et à mon précédent courrier du 18 mars.

Monsieur Jean-Yves CHALAYE prenant la responsabilité de notre Direction Régionale d'Orléans, nous vous informons que nous désignons Monsieur Pierre TRICOIRE comme représentant de la BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE au Conseil d'Administration de OUEST CROISSANCE.

Vous voudrez bien trouver, en annexe, les documents demandés :

- Déclaration de filiation et de non condamnation,
- Copie recto-verso de la pièce d'identité de Monsieur Pierre TRICOIRE

En vous remerciant de bien vouloir prendre note de cette modification, je vous prie d'agréer, Monsieur le Délégué Général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Yvan de LA PORTE du THEIL

9 av. Newton
78183 St Quentin
Yvelines Cedex
Tél. : 01 30 14 66 51
Fax : 01 30 14 66 48
www.bpvf.banquepopulaire.fr